*Merci aux directrices et directeurs d'école de mettre cette lettre d'information à disposition de **tous** les personnels enseignants de l'école, qu'ils y soient affectés à l'année ou qu'ils y effectuent un remplacement.*

Cette nouvelle lettre d'information revêt une importance particulière. Elle vous apporte en premier lieu les renseignements concernant les animations pédagogiques à venir. Ces temps de formation continue centrés, cette année encore, sur les apprentissages fondamentaux débuteront en janvier prochain et se déclineront à chaque fois en trois étapes : un présentiel, un temps de travail à distance en équipe puis un temps de restitution . Je vous remercie donc d'être particulièrement attentifs aux modalités d'organisation et d'inscrire dès à présent ces rencontres dans vos agendas respectifs.

Le renouvellement du projet d'école est aussi à l'ordre du jour pour 2020. Afin de ne pas surcharger les équipes, je vous demanderai dans un premier temps de procéder uniquement au bilan du projet 2016/2019 puis de me le retourner pour le 14 février 2020.

Par ailleurs, je vous remercie de prendre connaissance des nouvelles modalités concernant les demandes d'autorisation d'absence qui entreront en vigueur le 6 janvier prochain.

Enfin, face aux difficultés rencontrées avec des élèves dont le comportement perturbe la classe ou l'école, je vous remercie de renseigner la fiche d'information afin que le pôle ressource puisse vous apporter son aide le plus efficacement possible.

Bonne fin d'année à toutes et à tous.

Yann Gombert

Sommaire

1/ Animations pédagogiques....2
A) Écoles élémentaires :....2
B) Écoles maternelles :....4
2/ Projet d'école....4
3/ Autorisations d'absence....5
4/ Fiche d'information au pôle ressource....5

1/ Animations pédagogiques

Les 18 heures d'animations pédagogiques (enseignants à temps plein) sont organisées en **deux modules de 9 heures** constitués comme ci-après :

- 1 séance de 3 heures (appelée présentiel 1)
- 1 session de travail dans les écoles pour une durée de 4 heures (appelée distanciel)
- 1 séance de restitution (appelée présentiel 2)

Temps partiels, services segmentés, remplaçants, enseignants en congé :

- Les enseignants à 50 % choisissent l'un des deux modules qu'il suivent dans son intégralité.
- Les enseignants avec d'autres quotités de service suivent un module en intégralité et sont dispensés du présentiel 2 sur le second module.
- Les enseignants effectuant leur service sur plusieurs circonscriptions suivent le plan de la circonscription pour laquelle ils ont la plus grande quotité de service.
- Les enseignants effectuant leur service sur plusieurs classes de niveaux différents choisissent les niveaux des modules en les répartissant sur toutes les disciplines.
- Les enseignants intervenant dans des classes ayant des élèves dans des niveaux différents rejoignent le niveau pour lequel ils ont le plus d'élèves
- Les personnels remplaçants choisissent les niveaux des modules en les répartissant sur toutes les disciplines.
- Les enseignants en congé de maternité, CLM, CLD qui reprennent leur service en cours d'année rejoignent les différents modules en cours à leur date de reprise.

A) Écoles élémentaires :

Module Mathématiques – Calcul en ligne

Le calcul en ligne à l'école élémentaire **Cycle 2 et 3** *Formateurs V. Célisse et V. Hurez*	Groupe A : A Millot, Beaumarchais, Flammarion, Château de Pouilly, Colombière, Côteaux du Suzon • **Présentiel 1** (Ecole élémentaire Côteaux du Suzon) 08/01/20 de 13h45 à 16h45 • **Présentiel 2** (Ecole élémentaire Côteaux du Suzon) 12/05/20 de 16h45-18h45
	Groupe B : Champollion, Dampierre, Maladière, Mansart, Montmuzard • **Présentiel 1** (Ecole élémentaire Maladière) 22/01/20 de 13h30 à 16h30 • **Présentiel 2** (Ecole élémentaire Maladière) 19/05/20 de 16h45-18h45
	Groupe C : Lamartine, Monts de Vignes, Petites roches, Valendons, Voltaire, York • **Présentiel 1** (Ecole élémentaire Monts de Vignes) 29/01/20 de 13h30 à 16h30 • **Présentiel 2** (Ecole élémentaire Monts de Vignes) 14/05/20 de 16h45-18h45

Module Maîtrise de la langue - Grammaire

<table>
<tr><td rowspan="3"><u>La grammaire au cycle 2</u>

Formatrice A. Mandry</td><td colspan="3"><u>Groupe A :</u> A Millot, Beaumarchais, Flammarion, Château de Pouilly, Colombière, Côteaux du Suzon

• Présentiel 1 (Ecole élémentaire d’application du Nord)
22/01/20 de 13h30 à 16h30
• Présentiel 2 (Ecole élémentaire d’application du Nord)
05/05/20 de 16h30 à 18h30</td></tr>
<tr><td colspan="3"><u>Groupe B :</u> Champollion, Dampierre, Maladière, Mansart, Montmuzard

• Présentiel 1 (Ecole élémentaire d’application du Nord)
05/02/20 de 13h30 à 16h30
• Présentiel 2 (Ecole élémentaire d’application du Nord)
12/05/20 de 16h30 à 18h30</td></tr>
<tr><td colspan="3"><u>Groupe C :</u> Lamartine, Monts de Vignes, Petites roches, Valendons, Voltaire, York

• Présentiel 1 (Ecole élémentaire d’application du Nord)
12/02/20 de 13h30 à 16h30
• Présentiel 2 (Ecole élémentaire d’application du Nord)
26/05/20 de 16h30 à 18h30</td></tr>
<tr><td rowspan="2"><u>La grammaire au cycle 3</u>

Formateurs : P. Mathieu et P. Boulez</td><td rowspan="2">Présentiel 1 :

Mercredi 12/02/20 à l’école élémentaire Monts de Vignes
13h45-16h45</td><td colspan="2">Présentiel 2 :
à l’école élémentaire Monts de Vignes
16h45-18h45</td></tr>
<tr><td>26/05/20

Groupe 1
A Millot, Beaumarchais, Flammarion,
Champollion, Château de Pouilly,
Clemenceau, Colombière, Côteaux du Suzon
Dampierre,
Lamartine</td><td>02/06/20

Groupe 2
Maladière, Mansart, Montmuzard, Monts de Vignes, Petites roches, Valendons, Voltaire,York</td></tr>
</table>

B) <u>Écoles maternelles :</u>

<table>
<tr><td rowspan="2">Module « Dimension affective au service des apprentissages. »

Formateurs P. Mathieu et M-H. Staub</td><td rowspan="2">Présentiel 1 :

Mercredi 22/01/20 à l’école maternelle Côteaux du Suzon
13h45-16h45</td><td colspan="2">Présentiel 2 :
à l’école maternelle Côteaux du Suzon
16h45-18h45</td></tr>
<tr><td>05/05/20

Groupe 1
A Millot, Beaumarchais, Flammarion, Champollion, Château de Pouilly, Clemenceau Colombière, Côteaux du Suzon Dampierre, Lamartine</td><td>12/05/20

Groupe 2
Maladière, Mansart, Montmuzard, Monts de Vignes, Petites roches, Valendons, Voltaire,York</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Module « Se préparer à apprendre à lire et écrire »

Formateurs P. Mathieu et M-H Staub</td><td rowspan="2">Présentiel 1 :

Mercredi 19/02/20 à l’école maternelle Montmuzard (à confirmer)
13h45-16h45</td><td colspan="2">Présentiel 2 :
à l’école maternelle Côteaux du Suzon
16h45-18h45</td></tr>
<tr><td>19/05/20

Groupe 1
A Millot, Beaumarchais, Flammarion, Champollion, Château de Pouilly, Clemenceau Colombière, Côteaux du Suzon Dampierre, Lamartine</td><td>04/06/20

Groupe 2
Maladière, Mansart, Montmuzard, Monts de Vignes, Petites roches, Valendons, Voltaire,York</td></tr>
</table>

<u>2/ Projet d’école : phase 1</u>

A la rentrée 2020, les équipes mettront en œuvre les nouveaux projets d’écoles. Afin de vous laisser du temps dans l’analyse puis l’élaboration, je vous demande dans un premier temps de bien vouloir effectuer le bilan du projet 2016/2019 à l’aide de la fiche ci-dessous (cliquez dessus pour la télécharger) puis de me la retourner pour le 14 février 2020. Cette synthèse permettra d’analyser les effets obtenus sur les élèves, le fonctionnement de l’équipe et les partenariats en termes de réussites et de difficultés éventuellement rencontrées.

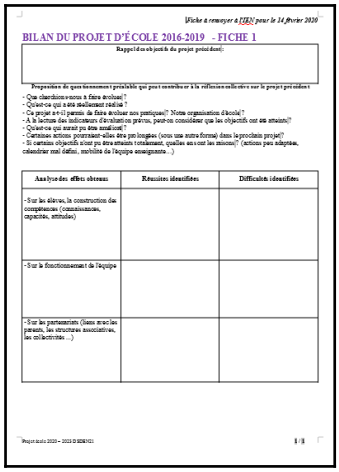

Fiche à renvoyer à l'IEN pour le 14 février 2020

BILAN DU PROJET D'ÉCOLE 2016-2019 - FICHE 1

Rappel des objectifs du projet précédent:

Propositions de questionnement préalable qui peut contribuer à la réflexion collective sur le projet précédent

- Que cherchions-nous à faire évoluer ?
- Qu'est-ce qui a été réellement réalisé ?
- Ce projet a-t-il permis de faire évoluer nos pratiques? Notre organisation d'école?
- A la lecture des indicateurs d'évaluation prévus, peut-on considérer que les objectifs ont été atteints?
- Qu'est-ce qui aurait pu être amélioré?
- Certaines actions pourraient-elles être prolongées (sous une autre forme) dans le prochain projet?
- Si certains objectifs n'ont pu être atteints totalement, quelles en sont les raisons? (actions peu adaptées, calendrier mal défini, mobilité de l'équipe enseignante…)

Analyse des effets obtenus	Réussites identifiées	Difficultés identifiées
- Sur les élèves, la construction des compétences (connaissances, capacités, attitudes)		
- Sur le fonctionnement de l'équipe		
- Sur les partenariats (liens avec les parents, les structures associatives, les collectivités…)		

Projet école 2020 – 2023 ©IEN 9421 1 / 3

3/ Autorisations d'absence

A compter du 6 janvier 2020, conformément à la circulaire départementale, les personnels enseignants du 1er degré utiliseront exclusivement le nouveau formulaire d'autorisation d'absence ci-dessous (cliquez dessus pour le télécharger). Vous veillerez particulièrement à transmettre votre demande au moins quinze jours avant l'absence au secrétariat, sauf dispositions particulières ou cas d'urgence. Les justificatifs seront joints à la demande ou, à défaut, transmis dans les 48 heures. **L'absence de justificatifs ou le non-respect des délais de transmission des pièces entraînera un retrait sur traitement correspondant à la durée de l'absence non justifiée.**

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE

☐ Hors département (à préciser) ☐ Intra-départementale

Nom – Prénom : .....

Ecole d'affectation : ..... Niveau de classe : .....

Circonscription : .....

Dates de l'absence : du ..... au ..... soit ..... jours

Autorisations d'absence de droit – avec traitement

☐ Exercice d'un mandat local (séances plénières, réunions des commissions, réunions assemblées délibérantes pour les membres de conseil municipal, départemental ou régional)
☐ Jury d'assises
☐ Jury à un concours ou à un examen
☐ Congé de formation syndicale
☐ Autorisation spéciale pour congrès syndicaux nationaux et confédérations (15 jours/représentant - joindre convocation nominative)
☐ Autorisation spéciale pour congrès internationaux, organismes directeurs des syndicats internationaux, nationaux, confédérations, fédérations, unions régionales et départementales de syndicats (10 jours/représentant - joindre convocation nominative)
☐ Autorisation spéciale pour activités syndicales – ISO (réunions, congrès d'organismes directeurs des organisations syndicales)
☐ Examens médicaux liés à la grossesse
☐ Examens médicaux liés à la surveillance médicale annuelle de prévention des agents

Autorisations d'absence facultatives

(Non cumulables par un droit. Il s'agit de mesures de bienveillance relevant de l'appréciation du supérieur hiérarchique.)

Avec traitement :
☐ Absences pour enfant malade (cf. annexe 1). Préciser nom, prénom et date de naissance de l'enfant concerné.
☐ Participation aux concours organisés par l'administration :
☐ Préparation aux concours de recrutement ou examens professionnels ;
☐ Candidature à un concours de recrutement ou examen professionnel (48 h par concours avant le début de la première épreuve)
☐ Examen médical d'un malade spécialiste ne pouvant être placé hors temps scolaire
☐ Evènement familiaux :
☐ Mariage ou PACS de l'agent (5 jours ouvrables) ; grossesse, préparation de l'accouchement et allaitement (autorisation d'absence ou facilité d'horaires sur avis médical) ;
☐ Autorisation d'absence liée à la naissance ou à l'adoption (cf. annexe 1). La demande doit être faite un mois minimum avant le début du congé et transmise par voie hiérarchique au DASEN sous couvert de l'IEN en précisant la date choisie du congé de paternité ;
☐ Décès ou maladie très grave du conjoint, des père et mère, des enfants ou de la personne liée par un PACS (3 jours ouvrables + délai de route dans la limite de 5 h - la demande, pour des obsèques d'autres membres de la famille ou d'amis seront soumises à l'appréciation de l'autorité hiérarchique) ;
☐ Fonctions publiques électives non syndicales (candidature aux fonctions publiques électives, membre du conseil des caisses de sécurité sociale, assesseur ou délégué aux commissions en dépendant, représentants d'une association de parents d'élèves, fonctions d'assesseur ou délégué de bureau des élections (sur ½ journée)
☐ Rites religieux : selon leur confession, les agents peuvent obtenir des autorisations d'absence, dans la mesure où leur absence demeure compatible avec le fonctionnement normal du service.
☐ Sélection à des compétitions sportives arrêtées par le ministre des sports)
☐ Réserve opérationnelle
☐ Motifs exceptionnels en lien avec service de l'état (ex : convocation judiciaire)
☐ Autorisations d'absence susceptibles d'être accordées aux agents de l'Etat sapeurs-pompiers volontaires

Sans traitement :
☐ Examen médical auprès d'un médecin généraliste
☐ Déplacement effectué à l'étranger pour raison personnelle
☐ Autres (à préciser)

Fait à ....., le ..... Signature de l'intéressé(e) JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES

Cadre à compléter par le directeur – Organisation du service pendant l'absence

Nécessité de remplacement : ☐ Oui ☐ Non Date et signature du directeur :

Avis de l'inspecteur de l'éducation nationale

Observations : .....

☐ Favorable ☐ Défavorable
☐ Avec traitement ☐ Sans traitement

A ....., le .....
L'Inspecteur(trice) de l'éducation nationale

Décision de l'administration

☐ Accordée ☐ Refusée
☐ Avec traitement ☐ Sans traitement

A ....., le .....

Pour la Directrice académique,
Le secrétaire général

4/ Fiche d'information au pôle ressource

En cas de difficultés liées à des comportements qui perturbent la classe ou l'école, vous avez l'habitude de rédiger des *fiches de signalement d'incident en milieu scolaire* ce qui est obligatoire et nécessaire afin d'informer les services. Néanmoins, ce document administratif ne donne pas assez d'informations sur l'élève aux acteurs de la circonscription.

Pour que nous vous aidions de manière la plus efficace possible, je vous remercie de transmettre sans attendre la *Fiche d'information au pôle ressource* ci-dessous (cliquez dessus pour la télécharger) au format numérique à l'adresse mail de la circonscription dès l'émergence de difficultés qui perturbent durablement la vie de classe. Ce document synthétique vous permet de nous informer sur les difficultés de l'élève (mais aussi sur son parcours, sur les conditions de sa scolarisation, sur les actions qui ont été mises en œuvres,…). Cela nous permettra d'analyser quelles actions et quels interlocuteurs seraient susceptibles d'apporter le soutien adéquat.

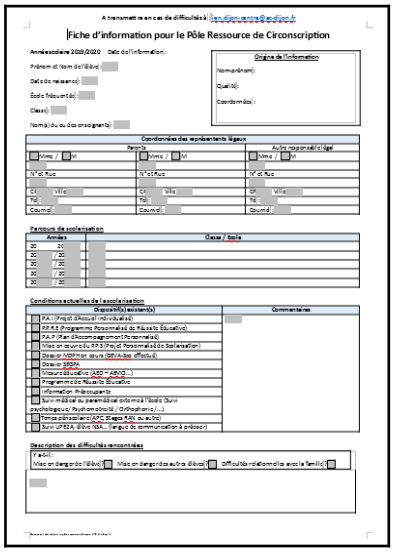

A transmettre en cas de difficultés à : ien.dijon-centre@ac-dijon.fr

Fiche d'information pour le Pôle Ressource de Circonscription

Année scolaire 2019/2020 Date de l'information :

Prénom et Nom de l'élève :
Date de naissance :
École fréquentée :
Classe :
Nom(s) du ou des enseignant(s) :

Origine de l'information
Nom-prénom :
Qualité :
Coordonnées :

Coordonnées des représentants légaux

Parent 1	Parent 2	Autre responsable légal
☐ Mme / ☐ M	☐ Mme / ☐ M	☐ Mme / ☐ M
N° et Rue	N° et Rue	N° et Rue
CP : Ville	CP : Ville	CP : Ville
Tél :	Tél :	Tél :
Courriel :	Courriel :	Courriel :

Parcours de scolarisation

Années	Classe / École
20 / 20	
20 / 20	
20 / 20	
20 / 20	
20 / 20	

Conditions actuelles de la scolarisation

Dispositif(s) existant(s)	Commentaires
☐ PAI (Projet d'Accueil Individualisé)	
☐ PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative)	
☐ PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé)	
☐ Mise en œuvre du PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)	
☐ Dossier MDPH en cours (GEVA-Sco effectué)	
☐ Dossier SESPA	
☐ Mesure éducative (AED – AEMO …)	
☐ Programme de Réussite Éducative	
☐ Information préoccupante	
☐ Suivi médical ou paramédical extérieur à l'école (Suivi psychologique/ Psychomotricité / Orthophonie/…)	
☐ Temps périscolaires (APC, Stages RAI ou autre)	
☐ Suivi UPEA / Élève TSA… (langue de communication à préciser)	

Description des difficultés rencontrées

Le élève :
☐ Mise en danger de l'élève ☐ Mise en danger des autres élèves ☐ Difficultés relationnelles avec la famille ☐